

**Déclaration de Democracy Coalition Project avec le soutien du Réseau Ouest Africain des Défenseurs  
des Droits Humains Adoption des recommandations de l'EPU du Togo  
15 Mars 2012**

Democracy Coalition Project, avec le soutien du Réseau Ouest Africain des Défenseurs des Droits Humains félicitent le groupe de travail pour le rapport sur l'EPU du Togo et exhorte le gouvernement togolais à mettre en œuvre les recommandations acceptées.

Suite à la recommandation faite au gouvernement togolais d'enquêter sur les allégations de torture, évoqués lors du procès de Kpatcha Gnassingbé et coaccusés (Allemagne)

Un premier rapport d'enquête publié le 18 février par le gouvernement et présenter comme étant le rapport de la Commission Nationale des Droits de l'Homme a été désavoué par cette dernière qui a publié le « vrai » rapport deux jours après. Cette situation a créée une polémique sans précédent et générer un climat de méfiance qui remet en cause la volonté du gouvernement à faire la lumière sur ces allégations.

Craignant pour sa sécurité, suite aux menaces dont il aurait fait l'objet après la publication du second rapport, le président de la CNDH a dû s'exiler en France avec sa famille

Nous sommes préoccupés par la sécurité des autres membres de la commission et de leurs familles et exhortons le gouvernement à garantir leur protection physique et psychologique.

Le 29 Février le gouvernement a rendu publique une liste de mesures visant à mettre en œuvre les recommandations de la Commission Nationale, nous, considérons que les mesures contenues dans la liste sont insuffisantes et demandons au gouvernement togolais de revoir l'ensemble des recommandations et d'assurer leur mise en œuvre effective.

La Commission Vérité Justice et Réconciliation ayant déjà transmis certaines recommandations au gouvernement, nous demandons au gouvernement togolais de les accepter et de les mettre en œuvre.

Nous sommes préoccupés par l'absence d'indépendance de la justice togolaise, malgré la réforme du système judiciaire en cours depuis 2009, hormis l'aménagement de certains bâtiments et le lancement des travaux de la nouvelle cour d'appel de Lomé, aucun changement notable n'a été relevé quant au fonctionnement du système judiciaire proprement dit.

Par ailleurs, le code des personnes et de la famille togolais n'est toujours pas conforme aux normes internationales car la révision du code initiée depuis 2000 n'est toujours pas terminée. La situation carcérale et les conditions de détention et de garde à vue, ne sont toujours pas conformes aux standards internationaux.

DCP et le ROADDH invite le gouvernement togolais à accélérer la réforme de la justice, à terminer la révision du code des personnes et de la famille dans les plus brefs délais, d'activer les mesures de désengorgement de la prison civile de Lomé et d'améliorer les conditions de détention.

Nous invitons également le gouvernement togolais à s'engager à travailler avec la société civile pour la mise en œuvre des recommandations acceptées.